



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements d'accueil

Question orale n° 1383

Texte de la question

M. Marc Goua attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le devenir de l'EHPAD de Trélazé dans le Maine-et-Loire. Cet établissement a dernièrement pris connaissance des propositions budgétaires provenant du conseil général de Maine-et-Loire. Celles-ci font apparaître une baisse du prix de journée qui passe de 5,42 euros à 5,26 euros. Par ailleurs, aucune mesure nouvelle n'est accordée. Par exemple, une provision de 80 000 euros destinée à la reconstruction indispensable de cet établissement a été refusée. Dans le même temps, les autres établissements du département ont obtenu entière satisfaction à leurs demandes. Par ailleurs, l'absence de subvention du conseil général et de la CNSA se traduirait par une augmentation du prix de journée de 17 euros dès 2012 pour ensuite subir une croissance annuelle de 5,5 % en 2013 puis de 15 % en 2014, avant de se stabiliser autour de 4 %. Le prix de journée pourrait alors s'élever à 85 euros en 2018. Dans ces conditions, c'est la pérennité même de l'établissement qui est remise en cause. Aussi, il lui demande d'agir pour le maintien des conditions permettant à cet établissement structurant et fondamental pour la commune de poursuivre sa mission sociale.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DE L'EHPAD DE TRÉLAZÉ DANS LE MAINE-ET-LOIRE

M. le président. La parole est à M. Marc Goua, pour exposer sa question, n°1383, relative au financement de l'EHPAD de Trélazé dans le Maine-et-Loire.

M. Marc Goua. Madame la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, j'appelle votre attention sur l'avenir de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Trélazé, ville de la banlieue d'Angers et capitale mondiale de l'ardoise.

La direction de l'EHPAD a récemment pris connaissance des propositions budgétaires du conseil général du Maine-et-Loire pour son financement. En 2011, le prix de journée passerait de 51,20 euros à 50,89 euros et le tarif dépendance de 5,42 euros à 5,26 euros.

Mais les mauvaises nouvelles ne s'arrêtent pas là ! Aucune mesure nouvelle n'est accordée à cette maison de retraite. Construit sur quatre étages dans les années 60 et ne disposant que d'un seul ascenseur, l'établissement ne répond plus aux normes nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en ce qui concerne l'accessibilité : pour descendre les résidents de leurs chambres à la salle à manger, le personnel commence à 10 heures 30 et finit à 12 heures 30. La reconstruction est donc indispensable, tous le reconnaissent.

C'est dans ce cadre que le conseil d'administration de l'EHPAD a demandé une provision de 80 000 euros au conseil général, qui l'a refusée.

Par ailleurs, le conseil général et le conseil d'administration ont demandé, conjointement, une subvention à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie - sans avoir reçu de réponse depuis le 13 novembre 2010.

L'absence de subvention de la CNSA se traduirait irrémédiablement par une augmentation du prix de journée afin de financer les futurs investissements. Cette augmentation s'établirait à 17 euros dès 2012, puis à 5,5 % en

2013 et 15 % en 2014, avant de se stabiliser autour de 4 % par an jusqu'en 2018. À cette date, le prix de journée pourrait atteindre 85 euros.

Un tel renchérissement serait insupportable pour les occupants dont les revenus et les retraites sont très faibles. Ce serait autant de reste à charge pour les familles qui subviennent aux besoins de leurs aînés dépendants. Ce serait également un signal d'abandon très fort de la politique de solidarité vis-à-vis des personnes âgées de ma ville et des communes environnantes. Un soutien de l'État est donc indispensable.

Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale a déclaré ce week-end que la qualité des maisons de retraite ainsi que le reste à charge pour les familles sont des enjeux essentiels de la politique de dépendance. Je lui demande donc, ainsi qu'à vous-même, madame la secrétaire d'État, d'agir et d'appuyer par tous les moyens disponibles les demandes de subventions de la maison de retraite médicalisée de Trélazé, pour assurer dans les meilleurs délais le financement de son indispensable reconstruction.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale*.

Vous appelez mon attention, monsieur le député, sur l'avenir de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes situé à Trélazé, près d'Angers, dans votre circonscription.

Vous m'indiquez qu'en l'absence de toute subvention, le prix de journée de l'établissement pourrait atteindre, en 2018, 85 euros par jour, ce qui représente un montant particulièrement élevé pour le Maine-et-Loire, et en général d'ailleurs.

Comme vous le savez, l'État et son opérateur, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, accompagnent l'investissement des établissements pour personnes âgées et pour personnes handicapées par le biais du PAI, le plan d'aide à l'investissement.

Depuis 2006, la CNSA a soutenu 1 649 opérations à hauteur de 1,460 milliards d'euros, pour un investissement global de 8,2 milliards d'euros.

Sans préjudice des décisions du conseil de la CNSA, qui doit se prononcer le 12 avril prochain, le PAI pour 2011 devrait s'élever à 91 millions d'euros. L'instruction technique relative à sa mise en oeuvre sera prochainement notifiée aux ARS, ce qui leur permettra ensuite de décliner leurs réponses localement.

Aussi convient-il d'inviter le gestionnaire de l'EHPAD de Trélazé à déposer, auprès de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, un dossier de demande de subvention au titre du PAI pour 2011. Ce dossier sera examiné et instruit au regard des priorités de 2011 et du montant de l'enveloppe régionale. Ce que vous venez d'indiquer concernant l'EHPAD de Trélazé sera, je n'en doute pas une seconde, de nature à peser en sa faveur. Le souci constant du Gouvernement est de diminuer l'impact du coût de l'investissement sur le tarif d'hébergement acquitté par les personnes âgées et d'améliorer la solvabilité de nos aînés accueillis en établissement. C'est aussi l'objet du débat sur la dépendance qui s'est engagé depuis le début de l'année.

M. le président. La parole est à M. Marc Goua.

M. Marc Goua. Selon les indications qui m'avaient été données, il semblerait que, pour les reconstructions et les travaux dans les maisons de retraite qui dépendent d'elle, l'ARS disposerait de 1,6 million d'euros. J'espère donc que, lors de la réunion que vous avez annoncée, la CNSA va prévoir des crédits supplémentaires car, avec une telle somme, financer les travaux des maisons de retraite - il y en a une quinzaine rien que dans le Maine-et-Loire - me paraît difficile.

Trélazé est une ville de mineurs. Elle compte beaucoup de veuves, dont les pensions de réversion ne sont que de 670 euros. Il n'est qu'à rapprocher ces ressources du prix de journée pour espérer que nous serons vraiment prioritaires pour le financement.

Données clés

Auteur : [M. Marc Goua](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1383

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2570

Réponse publiée le : 30 mars 2011, page 2092

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 mars 2011